

N°	MOIS	ANNEE
06	FEVRIER	2024

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE D'AUTEUIL-LE-ROI

L'an Deux mille vingt-quatre, le 29 février à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de **Madame Marie-Christine CHAVILLON**, Maire d'Auteuil-le-Roi.

**Étaient présents** : MME JONIEC, M BERTHON, M CAPELLE, M JAMOT, MR DE LA ROCHE, MME COURREGÉ, MME CLEMENCE, MME GIMENO, MME MURET

**Était absente excusée** : MME JONIEC a donné pouvoir à MME MURET,  
MME SCHMIT a donné pouvoir à MME CHAVILLON  
M BLONDEAU a donné pouvoir à M JONIEC

**Étaient absentes** : Mme PATIN, Mme GADRAS

Nombre de membres élus	15	Quorum	8
Nombre de membres présents	10	Date de la convocation	21 février 2024
Nombre de membres votants	13	Date de l'affichage	21 février 2024

### **Objet : MOTION D'OPPOSITION POUR LES MODIFICATIONS DE TRANSPORTS PUBLICS**

Ile-de-France Mobilités a programmé la suppression de nombreux arrêts de la ligne express 78 à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 ; cela sans concertation des usagers et des élus.

Les conséquences de la suppression des arrêts de bus sont claires :

- **Contrainte de déplacement pour les personnes non véhiculées** : Cette mesure affecte particulièrement les personnes non véhiculées, souvent les plus vulnérables, en compromettant leur accès aux transports en communs
- **Privation de services publics essentiels** : La suppression d'arrêts privera de nombreux usagers de services publics vitaux, remettant en question le caractère essentiel du transport en commun
- **Augmentation du trafic routier** : La décision risque d'accentuer la congestion routière en incitant les citoyens à recourir davantage à la voiture individuelle, contribuant ainsi à une augmentation des émissions de gaz à effet de serre
- **Obstacle aux efforts pour un environnement plus sain** : En supprimant des arrêts de bus, cette décision va à l'encontre des initiatives visant à promouvoir un environnement plus sain, contredisant les objectifs de mobilité durable.

Il est proposé au conseil municipal de voter la présente motion qui sera notifiée à Monsieur le Préfet des Yvelines.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **13 voix POUR** :

- **S'OPPOSE**, à l'unanimité, à la suppression de la totalité des arrêts de bus présents sur la commune
- **DEMANDE**, à l'unanimité, à ce qu'au moins un arrêt de bus existant soit maintenu sur la commune
- **DEMANDE**, à l'unanimité, une concertation systématique préalable pour chaque projet de modification de transports publics

Pour extrait certifié conforme au registre  
Le Maire  
Marie-Christine CHAVILLON